

Les prestations famille, qui représentent 54,1 milliards d'euros en 2014¹ (tableau 1) augmentent de 1,6 % en 2014 (graphique 1). Les administrations publiques assurent le versement de 91 % du total de ces prestations. Les instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) prennent en charge le volet accueil et hébergement, qui représente 8 % du total. Le reste des prestations est financé par les sociétés financières et non financières.

Les prestations famille se composent de prestations générales d'entretien (principalement les allocations familiales), de prestations liées à la garde d'enfant, de l'aide sociale à l'enfance, de prestations liées à la scolarité, de compléments de rémunération, d'indemnités journalières et assimilées (congrés maternité et paternité) et d'autres prestations en faveur des familles.

Les prestations familiales croissent de plus en plus lentement

Les prestations du risque famille sont à nouveau moins dynamiques (+1,6 % en 2014, après +2,3 % en 2013 et +3,0 % en 2012). Cette moindre progression en 2014 est liée à la faible évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF - 0,75 % en moyenne annuelle sur 2014, après +1,2 % en 2013) qui sert de référence à la majorité des prestations du risque famille (voir fiche 1).

Les **allocations familiales**, qui représentent 13,2 milliards d'euros en 2014, contribuent pour 24,0 % à la croissance des prestations du risque famille. Elles progressent également moins fortement qu'en 2013 (+1,6 %, après +2,1 %) à la suite d'une moindre hausse du nombre de bénéficiaires (+ 0,6 % en 2014, après +0,7 % en 2013 - tableau 2).

Le montant versé au titre de l'**aide sociale à l'enfance** (ASE) s'élève en 2014 à 7,0 milliards d'euros², soit 13 % des prestations famille. Sa croissance ralentit également en 2014 (+1,6 % après +2,6 % en 2013).

L'ASE contribue pour 13 % à la croissance du risque famille en 2014.

De même, les prestations liées à la scolarité, (**allocation de rentrée scolaire** [ARS], bourses d'études...), qui s'élèvent à 2,9 milliards d'euros en 2014 et contribuent pour 6 % à la croissance globale, progressent à un rythme moins soutenu en 2014 (+1,8 %, après +4,5 % en 2013). Cette inflexion découle de la moindre revalorisation du montant de l'ARS en 2014 (+0,7 % après +1,2 % en 2013), dans un contexte de quasi-stabilité de l'évolution du nombre de bénéficiaires (+1,3 %, après +1,1 % en 2013).

À l'inverse, le montant servi au titre du **complément familial** et de l'**allocation de soutien familial** (3,2 milliards d'euros en 2014) augmente à un rythme plus élevé en 2014 (+6,1 %, après +1,1 % en 2013). Ce montant global contribue pour 21 % à la croissance totale des prestations afférentes à la famille, bien qu'il ne représente que 5,9 % du total. Sa croissance est portée par les effets de la mise en œuvre du Plan pauvreté, qui instaure une majoration de 10 % du complément familial pour les ménages situés sous le seuil de pauvreté et une augmentation de 5 % de l'allocation de soutien familial³.

La progression des **indemnités journalières** de maternité (+2,0 %, après une stabilité en 2013) est à mettre en regard de la légère hausse du nombre de naissances (+0,2 % en 2014, après -1,1 % en 2013). S'élevant à 3,2 milliards d'euros en 2014, elles contribuent pour 7 % à la hausse du risque famille.

Prises dans leur ensemble, les composantes de la **prestation d'accueil du jeune enfant** (PAJE⁴), qui représentent 13,0 milliards d'euros en 2014, sont en baisse de 0,7 % (après +1,1 % en 2013). Elles contribuent ainsi négativement pour 11 % à la croissance totale du risque famille en 2014. La baisse constatée en 2014 est liée aux effets de l'aménagement de la PAJE mis en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2014⁵.

1 Le périmètre du risque famille a été réduit par rapport à l'édition précédente des comptes de la protection sociale : les soins de santé dispensés lors de la grossesse et à l'issue de l'accouchement sont désormais comptabilisés au sein du risque maladie (cf. annexe 1).

2 Ce poste inclut les prestations d'accueil et d'hébergement des instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

3 Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoit une revalorisation progressive de 50 % du complément familial et de 25 % de l'allocation de soutien familial d'ici à 2018 par rapport à leurs niveaux de 2013.

4 La PAJE regroupe plusieurs prestations : prime de naissance, allocation de base, prime d'adoption, complément de mode de garde (CMG), complément de libre choix d'activité (CLCA) et complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA). Dans le cadre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le CLCA est remplacé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour tous les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette réforme permet d'instituer, pour les ménages bénéficiaires, un partage du CLCA entre les deux parents. Par ailleurs, le COLCA devient la PreParE majorée.

5 Les montants de l'allocation de base et des primes à la naissance et à l'adoption ont été gelés, la majoration pour isolement abaissée. Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité dont les ressources dépassent le plafond de l'allocation de base ne perçoivent plus de majoration.

Tableau 1 Montant et évolution des dépenses du risque famille

Montants en millions d'euros, évolutions en %

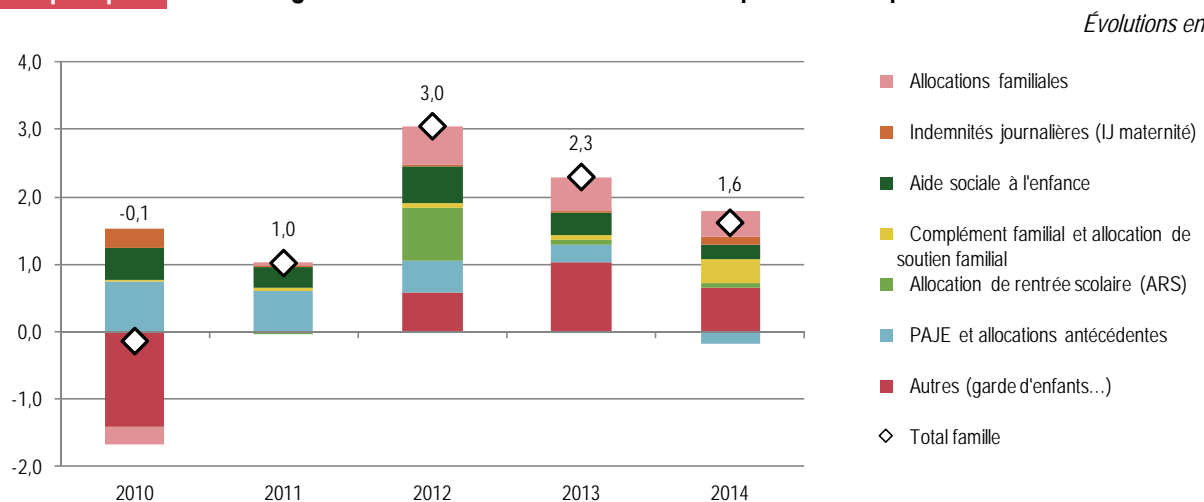
	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
Administrations de Sécurité sociale	35 016	35 402	36 473	37 031	37 608	1,6
<i>dont</i>						
Allocations familiales (AF)	12 372	12 403	12 688	12 958	13 164	1,6
Complément familial (CF)	1 633	1 646	1 658	1 677	1 774	5,8
Allocation de soutien familial (ASF)	1 253	1 264	1 289	1 301	1 387	6,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 490	1 486	1 876	1 915	1 960	2,4
PAJE - Base	4 232	4 273	4 307	4 313	4 273	-0,9
PAJE - CLCA et COLCA*	2 176	2 112	2 069	2 025	1 964	-3,0
PAJE - Assistante maternelle	4 934	5 242	5 490	5 658	5 679	0,4
Accueil des jeunes enfants (crèches)	780	805	857	907	935	3,1
Indemnités journalières (IJ maternité)	3 097	3 102	3 123	3 124	3 187	2,0
Complément de rémunération**	773	785	793	807	833	3,2
Autres administrations publiques	10 392	10 490	10 924	11 493	11 709	1,9
<i>dont</i>						
Complément de rémunération**	1 770	1 790	1 820	1 850	1 889	2,1
Accueil des jeunes enfants (crèches)	3 842	4 028	4 285	4 534	4 675	3,1
Aide sociale à l'enfance (ASE)	2 354	2 351	2 458	2 557	2 609	2,1
Bourses d'études hors enseignement supérieur	815	833	858	945	953	0,8
Privé	3 954	4 115	4 280	4 357	4 418	1,4
Sociétés financières et non financières***	634	496	365	355	361	1,7
TOTAL	49 995	50 503	52 042	53 236	54 096	1,6

* Complément de libre choix d'activité (CLCA) et complément optionnel de libre choix d'activité (COLCA).

** Supplément familial de traitement et majorations familiales.

*** Principalement d'autres compléments de rémunérations versés par les régimes extralégaux d'employeurs.

Source > DREES-CPS.

Graphique 1 Évolution globale et contributions des différents postes de dépenses

Source > DREES-CPS.

Tableau 2 Effectifs de bénéficiaires des principales prestations liées au risque famille

En milliers au 31 décembre, évolutions en %

	2010	2011	2012	2013	2014	14/13
Allocations familiales	4 918	4 952	4 973	5 007	5 038	0,6
Allocation de rentrée scolaire	3 022	2 997	2 977	3 049	3 089	1,3
PAJE de base	1 944	1 931	1 914	1 899	1 881	-0,9
PAJE assistante maternelle	744	769	779	773	759	-1,8
PAJE complément d'activité	558	542	528	514	495	-3,7

Champ > Tous régimes, France entière.

Source > CNAF.